

Attribution de temps

Et encore:

... je mettrais en œuvre, après y avoir apporté peut-être quelques modifications, l'idée d'une société d'exportation agricole mise de l'avant par le cabinet libéral durant la campagne électorale, afin de vendre les produits canadiens à l'étranger.

Je vous souligne qu'il parlait de «vendre» ces produits agricoles. Il a également indiqué au sujet de cette société d'exportation de produits agricoles qui aurait eu des pouvoirs semblables à ceux de la Commission canadienne du blé, qu'il voulait en faire un service de son ministère, mais qu'après en avoir discuté avec les représentants de son ministère, il jugeait que cela serait peut-être impossible. Il a ajouté qu'à cause de la nature commerciale de cet organisme, il serait peut-être nécessaire d'en faire une société de la Couronne. Il a également dit:

Je n'entends pas chicaner sur les mots.

Le 9 novembre nous avons de nouveau reçu un mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture que je considère comme un porte-parole très important des agriculteurs canadiens. La Fédération a appuyé de façon énergique la création d'une société agricole canadienne connue sous le nom de Canagrex. Un autre organisme national, le Syndicat national des cultivateurs, s'est également dit tout à fait d'accord avec la création de cette société.

L'UPA qui représente une très grande partie des agriculteurs du Québec appuie, elle aussi, fortement cette mesure. La Flue-Cured Tobacco Growers Association qui représente toutes les entreprises et tous les particuliers travaillant dans le secteur du tabac souscrit entièrement à la création d'une société de la Couronne, tout comme d'ailleurs la White Bean Growers Association. Je pourrais énumérer ainsi bien d'autres organismes de bonne réputation représentant les agriculteurs canadiens.

● (1700)

J'ai de sérieuses réserves quant à ce qui s'est passé à la Chambre pour empêcher les députés de discuter d'un sujet très important qui tient à cœur aux agriculteurs, soit la création de leur propre société canadienne d'exportations agricoles. Le parti conservateur a mis en doute la confiance dont jouissent la Fédération canadienne de l'agriculture et la Fédération ontarienne de l'agriculture, en tant que porte-parole des agriculteurs. Mais il semble pour le moins étonnant qu'on entende parler d'agriculture à la Chambre seulement quand il y va de l'intérêt de personnes qui ne sont pas elles-mêmes des agriculteurs.

Comme nous ne disposons que d'un temps limité pour débattre ce bill, j'ose espérer que, pendant l'étude en dernière lecture, nous aurons l'occasion de démontrer que l'agriculteur canadien tient effectivement à ce que cette société soit créée. Il est temps que nous parlions au nom des agriculteurs.

Le président suppléant (M. Blaker): Je m'excuse d'avoir quelque peu pressé le député, mais il est maintenant passé cinq heures et il serait temps que nous passions à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Comme il est 5 heures, la Chambre va maintenant étudier les initiatives parlementaires dans l'ordre où elles apparaissent au *Feuilleton*, soit les bills privés, les avis de motion et les bills publics.

Puisqu'il n'y a aucun bill privé d'inscrit au *Feuilleton*, nous allons passer immédiatement aux avis de motion portant production de documents.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS (DOCUMENTS)

[Traduction]

Tous les articles précédant le n° 88 sont reportés du consentement unanime.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des ententes, de la correspondance, des notes et autres communications portant sur la condition imposée par l'Agence d'examen de l'investissement étranger en vue de réduire la participation de la Tate and Lyall Limited dans la Redpath Sugar Limited.

—Monsieur le Président, je saisis ce qui est probablement la dernière occasion qui nous est donnée de discuter d'une motion portant production de documents, mais je constate que la disparition d'une procédure désuète ne provoque chez personne de tristesse particulière. Je m'empresse d'ajouter que je considère la procédure surannée à cause de son inefficacité et non à cause du but qu'elle recherche. Cette procédure avait pour objet, à l'origine, de fournir à un député le moyen de faire pression auprès du gouvernement pour qu'il produise des documents, et le but de la production de documents est de fournir des renseignements. Le député, essentiellement, demande de l'information.

Étant membre du comité qui a proposé le nouveau Règlement qui doit entrer en vigueur avec la nouvelle année et selon lequel toutes les mesures d'initiative parlementaire seront débattues le mercredi après-midi, je ne conserve pas le moindre doute que les députés vont choisir de faire débattre leurs bills et leurs motions et il est bien peu probable que les motions portant production de documents fassent l'objet de débats au cours de la prochaine année.

Avant d'aller plus loin, je voudrais établir ou signaler la différence fondamentale qui existe entre les bills ou motions d'initiative parlementaire et les demandes de documents. Les bills ou les motions sont des instances. Le bill est une tentative pour faire adopter ou modifier une loi, et la motion elle-même une tentative pour inciter le gouvernement à prendre une certaine ligne d'action. Par la demande de documents, les députés expriment leur volonté d'obtenir de l'information.

Comme je l'ai dit au comité, nous pouvons ensuite faire inscrire une question au *Feuilleton* pour obtenir les renseignements que nous désirons. Je suis cependant certain que tous les députés, surtout ceux de l'opposition, me répondront tout de suite que, souvent, cela ne donne pas les résultats voulus, qu'on ne répond pas aux questions et qu'on met du temps à fournir les renseignements demandés. Je le reconnais volontiers parce qu'après avoir examiné le *Feuilleton*, j'ai constaté que je n'ai pas encore obtenu de réponse à des questions que j'ai posées il y a plus d'un an. Ces questions revêtent beaucoup d'importance pour moi et probablement aussi pour d'autres députés.

J'ai signalé bien des fois que l'une des choses qui nous pose des problèmes dans nos rapports avec la Fonction publique, c'est que nous n'avons pas pu présenter de mesure législative à propos de la Fonction publique. Il y a plus d'un an, j'ai demandé des renseignements au sujet de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et cette question est toujours inscrite